



**Direction Polynésienne  
des Affaires Maritimes**

BP 9005 MOTU UTA 98715 Papeete Tahiti  
Tél: 40 544 500 Fax: 40 544 504 mail: accueil.dpam@maritime.gov.pf

**POLYNESIE FRANCAISE**

**MATERIEL D'ARMEMENT  
POUR UN NAVIRE DE PECHE DE MOINS DE 12 METRES (dont poti marara)  
EN 4<sup>ème</sup> CATEGORIE PROFESSIONNELLE**

- 1 émetteur récepteur VHF
- 3 fusées parachute + 3 feux à mains + 2 fumigènes orange flottants
- 1 brassière de sauvetage d'un modèle approuvé par personne embarquée avec signal lumineux marqué du PY et nom du navire (10 newton minimum)
- 1 bouée couronne marquée du PY et nom du navire
- 1 engin flottant ou 1 bouée couronne correspondant au nombre de personne à bord (dispensé si flottable) et marqué du PY et nom du navire
- signalisation lumineuse (feux de navigation)
- signalisation sonore (ex : corne de brume)
- 1 coupe-circuit du moteur
- 1 ancre flottante
- 1 réflecteur radar grand modèle
- 1 miroir de signalisation
- 1 compas de route
- 1 extincteur poudre ABC 4 kg si puissance motrice supérieure à 150 kw (200cv)
- 1 extincteur poudre ABC 2 kg si puissance motrice inférieure ou égale à 150 kw (200cv)
- 1 ligne de mouillage et chaîne de la longueur du navire + 2 fois la longueur du navire en corde
- Cordes d'amarrage
- 10 litres d'eau douce minimum
- 1 sceau pour écoper
- boîte à outils avec des pièces de rechange pour le moteur (notamment bougie et fusible)
- 1 grand couteau
- 1 gaffe ou équivalent
- 1 boîte de secours n°1
- 1 lampe torche
- 1 aviron
- 1 pavillon national + 1 pavillon N + 1 pavillon C
- 1 paire de jumelle

**DIVERS :**

- batterie installée dans un bac étanche placé au-dessus de la ligne de flottaison et dégagé des réservoirs à combustible avec coupe-circuit
- taquet de remorquage
- dégagement d'air du combustible à l'extérieur
- réserve de carburant et d'huile de graissage

---

**Navigation étendue jusqu'à 15 milles nautiques d'un abri  
pour les navires insubmersibles (CRS du 25-05-1987)**

---

**Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction des modifications de la réglementation, de la doctrine future de la CRS du centre de sécurité de Polynésie française**

